

## Habilitation / Capacité professionnelle des salariés commerciaux dans les sociétés d'assurances (livret de stage niveau I)

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Banque, assurances et immobilier - Assurances**

**Le porteur de la norme réglementaire est le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique (Direction Générale du Trésor)**

Code(s) NAF : **66.29Z**, **66.22Z**, **66.21Z**, **65.12Z**,  
**65.11Z**, **64.99Z**, **65.20Z**

Code(s) NSF : **312**, **313**

Code(s) ROME : **C1110**, **C1108**, **C1104**, **C1102**

Formacode : —

Date de création de la certification : **11/07/2008**

Mots clés : **Capacité professionnelle**, **Intermédiation**,  
**Commercialisation**, **Assurance**

### Identification

Identifiant : **816**

Version du : **03/06/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Code des assurances L.512-5, R.512-9, R.512-11, R.514-3, R.514-4, R.514-5. Arrêté du 23 juin 2008 portant homologation des programmes minimaux de formation des intermédiaires en assurance et des salariés, niveaux I et II

### Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

**Permettre au stagiaire d'acquérir préalablement à l'exercice de l'activité commerciale en assurance (formation initiale) des compétences en matière juridique, technique, commerciale et administrative, définies dans un programme de formation approuvé par arrêté du ministre de l'économie.**

*Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP*

- Non

#### *Descriptif général des compétences constituant la certification*

**Compétences générales sur l'environnement juridique du secteur de l'assurance et de l'opération d'assurance, sur la relation avec le client et sur la lutte contre le blanchiment.**

**Compétences techniques sur les différentes opérations d'assurance (assurance de personnes, assurance vie et capitalisation, assurance de biens et de responsabilités)**

### Public visé par la certification

- Salariés commerciaux des entreprises d'assurances, salariés commerciaux des intermédiaires d'assurance, intermédiaires d'assurance, salariés

exerçant les fonctions de responsables de bureau de production ou chargés d'animer un réseau de production

## Modalités générales

**Le stage professionnel peut être effectué auprès d'une entreprise d'assurances, d'un établissement de crédit, d'un intermédiaire immatriculé ou d'un centre de formation. Les compétences acquises font l'objet d'un contrôle à l'issue du stage. Les résultats du contrôle sont annexés au livret de stage. La durée minimale du stage professionnel est de 150 h.**

## Liens avec le développement durable

Aucun

## Evaluation / certification

### Pré-requis

Non

### Compétences évaluées

**Stage professionnel pour le niveau I : évaluation de l'ensemble des compétences générales et techniques prévues par le programme homologué par arrêté du 23 juin 2008.**

### Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Non

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Livret de stage niveau I comportant en annexe les résultats du contrôle de fin de stage.

### Certificateur(s)

- Les personnes habilitées à délivrer le livret de stage sont celles qui ont délivrées la formation.

### Centre(s) de passage/certification

- Organismes de formations et/ou sociétés d'assurances

## Plus d'informations

### Statistiques

**Population salariée concernées dans les sociétés d'assurances : famille de métiers « Distribution et développement commercial » (données 2013)**

**. 46 303 personnes**

**. Nombre de personnes habilitées annuellement : 2 000 (estimation à partir du nombre de personnes recrutées dans cette famille de métiers)**

**(Source : Observatoire de l'évolution des métiers de l'assurance - Données sociodémographiques générales ROMA 2014, <http://www.metiers->**

[assurance.org/pdf/ROMA\\_STATISTIQUES\\_2014.pdf](#))

*Autres sources d'information*

**Site de l'ORIAS (Registre unique des intermédiaires en assurance, banque finance) [www.orias.fr](http://www.orias.fr)**